

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231130-D108-1123-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

x x x

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 1^{er} décembre 2023.

x x x

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMÂÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Amel (Djémaïa) TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Jennifer BEAUMONT est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.108/11.23

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle pour les sinistrés des départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine-Maritime (tempête "Elisa")
Budget Ville

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.108/11.23

Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle pour les sinistrés des départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine-Maritime (tempête "Elisa")
Budget Ville

Monsieur BELGHACHEM rappelle que de violentes précipitations se sont abattues sur les départements du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme et de la Seine-Maritime, provoquant des crues historiques, entraînant de très importants dégâts matériels sur les infrastructures et sur les habitations.

Face à cette situation dramatique, l'Association des Maires de France (AMF) et des Présidents d'intercommunalité et la Protection Civile ont décidé de lancer un appel commun national aux dons financiers.

Chaque don permettra à la Protection Civile d'acheter et d'acheminer le matériel nécessaire aux familles évacuées pour permettre leur prise en charge dans les meilleures conditions possibles, ainsi que la remise en état de leur habitation.

La Ville de Lillebonne ne pouvant rester insensible à la situation de la population victime de la tempête "Elisa", souhaite répondre favorablement à l'appel au don de l'AMF par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L. 2121-29,

Vu l'appel aux dons lancé par l'Association des Maires de France (AMF) et des Présidents d'intercommunalité et la Protection Civile pour venir en aide aux sinistrés de la tempête "Elisa",

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de marquer sa solidarité envers les habitants des communes sinistrées en répondant à l'appel lancé par l'Association des Maires de France (AMF) et des Présidents d'intercommunalité et la Protection Civile.

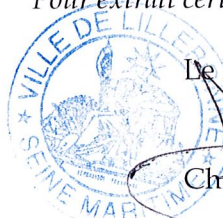
Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 euros pour venir en aide aux sinistrés de la dépression "Elisa", subvention qui sera versée sur le compte ouvert à cet effet,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Jennifer BEAUMONT.